



4.2 Role of the National Committees

In exercising its leadership responsibilities, the National Council of Canada analyses current social and related problems as well as the need to update its structures.

The National Council explores how the Society can help cope with the identified social needs. When an area of need has been identified, the president will bring to the attention of the members and voting members the necessity to form various national committees whose focus is to deal with specific issues and concerns. These committees may be standing committees or ad hoc committees. These standing committees are empowered to research information and develop programs and recommend to the board of directors and members measures to deal with identified issues and concerns. The chairs of these standing committees report annually to the voting members through annual reports and AGA presentations.

Structure of standing and ad hoc committees:

The National President appoints the chairperson of these committees. In collaboration with the appointed chair of the committee, the members of each national committee is chosen and appointed by the President. Each committee should be structured to appoint a vice-chairperson, recording secretary, etc.

The committee will meet as frequently as required at a place and time designated by the chairperson with the approval of the national president. A budget for the functions of each committee is prepared by the chairperson and submitted to the finance committee annually. This budget is submitted by January 15th for consideration into the overall National Council budget in February.

The members appointed to the committees are from the members of the National Board or from the general membership. Whenever possible the members should be from different parts of the country. Appointments may also include non-members who are chosen for their expertise. These non-members of the SSVP may not act as chair the committee. A spiritual advisor should be appointed to the committee as well.

4.2 Rôle des comités nationaux

Dans le cadre de ses responsabilités de direction, le Conseil national du Canada analyse les problématiques sociales courantes et les questions qui en découlent de même que les besoins de mise à jour de ses structures.

Le Conseil national cherche comment la Société peut aider à l'identification des besoins sociaux. Lorsqu'un secteur en besoin a été identifié, le président portera à l'attention des membres et membres votants la nécessité de former divers comités nationaux dont le rôle sera d'examiner divers enjeux et préoccupations. Ces comités peuvent être permanents ou ponctuels. Les comités permanents ont le mandat de recueillir l'information et d'élaborer des programmes et ils doivent recommander au Conseil d'administration et aux membres les mesures destinées à traiter les enjeux et préoccupations identifiés. Les présidents de ces comités permanents font rapport annuellement aux membres votants par le biais des rapports annuels et de présentations devant l'AGA.

Structure des comités permanents et ponctuels :

Le président national nomme le président de chacun des comités. En collaboration avec le président désigné du comité, les membres de chaque comité national sont choisis et nommés par le président national. Chaque comité devrait être structuré en nommant un vice-président, un secrétaire, etc.

Le comité doit se réunir aussi souvent que nécessaire à l'endroit et à l'heure choisis par le président et sujets à l'approbation du président national. Le président de comité prépare un budget selon les fonctions du comité et le soumet au Comité des finances sur une base annuelle. Ce budget doit être soumis au plus tard le 15 janvier. Il servira à la préparation du budget annuel du Conseil national.

Les membres faisant partie des comités sont choisis parmi les membres du Conseil d'administration national ou la base des membres en général. Autant que possible, les membres devraient provenir de diverses régions du pays. Les comités peuvent également choisir leurs membres parmi des non-membres de la Société qui ont des compétences particulières. Ces non-membres de la SSVP ne peuvent pas être présidents de comités. Le comité devrait également composer un conseiller spirituel.



Tasks to be performed:

- To identify problems depending on the nature of the committee;
- To recommend measures to bring about changes;
- To keep the members informed and motivated;
- To keep minutes of their meetings;
- To prepare a report for all meetings of the board of directors, and prepare an annual report;
- To submit budgets annually (if it is a standing committee)

Financing:

All expenses are to be submitted to the national office for payment:

- Travelling and accommodation expenses;
- Meeting expenses;
- Operating expenses – phone, stamps, stationary.

Term of office:

All standing and ad hoc committee members' term of office terminate with the outgoing president. The incoming president may reappoint them if they so wish for another six-year term.

Tâches à accomplir :

- Identifier les problèmes en ligne avec la nature du comité;
- Recommander les mesures propices au changement;
- Garder les membres informés et motivés;
- Consigner les procès-verbaux de leurs réunions;
- Préparer un rapport en vue de chaque réunion du Conseil d'administration de même qu'un rapport annuel;
- Soumettre un budget sur une base annuelle (s'il s'agit d'un comité permanent)

Financement :

Tous les rapports de dépenses doivent être déposés au bureau national pour remboursement :

- Frais de déplacement et de logement;
- Frais relatifs aux réunions;
- Frais de fonctionnement – téléphone, timbres, papeterie.

Durée du mandat :

La durée du mandat de tous les membres des comités permanents et ponctuels se termine en même temps que celui du président national sortant. Le nouveau président national peut les renommer s'ils le désirent, pour un autre mandat de 6 ans.